

Avis Technique 12/16-1729

Annule et remplace l'Avis Technique 12/11-1589

Procédé de revêtement de sol à pose particulière à usage sportif

Sports vinyl flooring, with special installation

Procédés

« Omnisports Excel
– GreenLay »

« Omnisports Reference
– GreenLay »

Titulaire : Société Tarkett France – Division Sports Indoor
1 Terrasse Bellini – Tour Initiale
FR-92919 Paris La Defense Cedex

Tél. : 01.41.20.40.40
Fax : 01.41.20.47.66
Internet : www.tarkett-sports.com

Groupe Spécialisé n° 12

Revêtements de sol et produits connexes

Publié le 17 octobre 2016



Commission chargée de formuler des Avis Techniques et Documents
Techniques d'Application

(arrêté du 21 mars 2012)

Secrétariat de la commission des Avis Techniques
CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, Champs sur Marne, FR-77447 Marne la Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 68 82 82 - Internet : www.ccfat.fr

Le Groupe Spécialisé n° 12 « Revêtements de Sol et Produits Connexes » de la Commission chargée de formuler des Avis Techniques a examiné, le 12 mai 2016, le procédé de revêtements de sol sportifs PVC « OMNISPORTS EXCEL – GREENLAY » et OMNISPORTS REFERENCE - GREENLAY » présenté par la Société TARKETT II a formulé sur ces procédés l'Avis Technique ci-après qui annule et remplace l'Avis Technique 12/11-1589. Cet Avis est formulé pour les utilisations en France européenne.

1. Définition succincte

1.1 Description succincte

Procédé de revêtement de sol PVC sportif sur mousse destiné à une pose particulière, présenté en lés et ayant les caractéristiques suivantes :

- OMNISPORTS EXCEL - GREENLAY
 - Epaisseur totale : 8,3 mm
 - Masse surfacique totale : 6,15 kg/m²
 - Largeur des lés : 2 m
- OMNISPORTS REFERENCE - GREENLAY
 - Epaisseur totale : 6,5 mm
 - Masse surfacique totale : 4,71 kg/m²
 - Largeur des lés : 2 m

1.2 Identification

La dénomination commerciale exclusive, le type, l'épaisseur, le dessin, le coloris, la longueur et un repère correspondant à la date de fabrication (numéro de lot) figurent sur les emballages.

1.3 Mise sur le marché

Conformément au règlement (UE) n° 305/2011 établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction, les produits OMNISPORT EXCEL et OMNISPORT REFERENCE font l'objet d'une déclaration des performances établies par le fabricant sur la base de la norme NF EN 14904 (juin 2006).

2. AVIS

2.1 Domaine d'emploi accepté

Identique au domaine d'emploi proposé (cf. article 1.2 du Dossier Technique).

En particulier, l'emploi sur dallages sur terre-plein **neufs n'est pas visé**.

Le présent Avis Technique ne considère pas le cas des gradins mobiles mis en place sur le revêtement.

2.2 Appréciation sur le procédé

2.2.1 Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi

Réaction au feu

Le revêtement de sol sportif OMNISPORTS EXCEL fait l'objet du rapport de classement européen de réaction au feu n° N021172 DE/3 délivré par le LNE en date du 26 mars 2012, indiquant un classement **C_{fl}-s1** valable en pose libre sur tous supports bois avec extension aux supports classés A1_{fl} ou A2_{fl}.

Le revêtement de sol sportif « Omnisports Reference » fait l'objet du rapport de classement européen de réaction au feu n° RA09-0091 délivré par le CSTB en date du 19 mars 2009, indiquant un classement **C_{fl}-s1** valable en pose libre sur panneau dérivé du bois de masse volumique $\geq 470 \text{ kg/m}^3$ et sur support classé A2_{fl}-s1 ou A1_{fl} de masse volumique $\geq 1200 \text{ kg/m}^3$.

Caractéristiques sportives

Le présent Avis Technique ne vise pas les caractéristiques sportives des revêtements.

Tenue à la cigarette des revêtements de sol résilients

Les cigarettes incandescentes provoquent une carbonisation assez profonde de la surface.

Données environnementales

Les procédés OMNISPORT EXCEL et OMNISPORT REFERENCE ne disposent d'aucune déclaration environnementale (DE) et ne peuvent donc revendiquer aucune performance environnementale particulière. Il est rappelé que les DE n'entrent pas dans le champ d'examen d'aptitude à l'emploi du procédé.

Aspects sanitaires

Le présent Avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation, et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux substances dangereuses, pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci. Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent Avis. Le titulaire du présent Avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

Prévention des accidents et maîtrise des accidents et maîtrise des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien

Les composants du procédé font l'objet de Fiches de Données de Sécurité (FDS) individuelles disponibles auprès du titulaire et qui portent sur la présence éventuelle de substances dangereuses et sur les phases de risque et les consignes de sécurité associées. L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ces composants (ou procédé) sur les dangers éventuels liés à leur mise en œuvre et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

2.2.2 Durabilité – Entretien

Dans les conditions d'usage et d'entretien normales pour des locaux sportifs, le présent Avis signifie une présomption de durabilité de l'ordre d'une dizaine d'années.

Les méthodes préconisées au chapitre 6 du Dossier Technique pour l'entretien et le nettoyage sont de nature à conserver au sol un aspect satisfaisant.

Le recours à la métallisation est exclu.

2.2.3 Fabrication et contrôles

Des contrôles ont lieu sur les matières premières, en cours de fabrication et sur les produits finis. L'efficacité de l'autocontrôle du fabricant apparaît satisfaisante.

Cet Avis est formulé en prenant en compte les contrôles et modes de vérification de fabrication décrits dans le Dossier Technique Etabli par le Demandeur (DTED).

2.2.4 Mise en œuvre

La mise en œuvre est faite conformément aux dispositions décrites dans le Dossier Technique, après contrôle et préparation du support comme indiqué.

Seuls les produits de reprofilage localisé, la bande adhésive double-face et les colles définis dans le Dossier Technique sont admis. Les colles sont choisies en fonction du taux d'humidité du support au moment de la pose.

Les lés doivent être pré-conditionnés déroulés dans le local durant les 48 heures précédant la pose.

Un soin tout particulier doit être apporté :

- à la mise en place des lés ;
- à la réalisation du collage discontinu des bords de lés en périphérie sur le support et du collage continu sur la ligne médiane le cas échéant ;
- à la répartition des points de collage et au marouflage.
- à la mise en place des bandes adhésives double face en sous face des lés et sur le support ;
- à la réalisation des joints soudés à chaud.

En particulier, le collage est requis autour des trappons.

2.3 Prescriptions Techniques

2.3.1 Documents Particuliers du Marché

Les Documents Particuliers du Marché devront intégrer, concernant le support, les dispositions de la norme NF P 90-202 ainsi que celles de la norme NF P 11-213 (DTU 13.3) et tenir compte des contraintes liées à l'état de surface et à la planéité des supports, le recours à un enduit de sol généralisé étant exclu.

2.32 Fissures

Pour toute fissure d'ouverture supérieure à 1 mm ou avec désaffleure, le maître d'ouvrage via le maître d'œuvre devra faire réaliser une étude par un bureau d'études spécialisé pour déterminer la stabilité du support.

2.33 Consistance des travaux

Pour les travaux neufs, et lorsqu'elles sont nécessaires, les opérations éventuelles de reprofilage du support et de traitement des fissures de la zone concernée sont à la charge de l'entreprise de gros œuvre qui a réalisé le support.

2.34 Chauffage des locaux

L'attention du Maître d'ouvrage et de Maître d'œuvre sont attirées sur le fait que la température ambiante requise pour la pose doit être supérieure à + 16°C. Lorsque les conditions du chantier le nécessitent, il leur incombe de prendre les dispositions afin que cette exigence de température soit assurée et maintenue pendant toute la durée du stockage et des travaux.

2.35 Missions incombant à l'entreprise de revêtement de sol

Outre les exigences de la norme NF DTU 53.2 partie 2, l'entreprise est tenue de vérifier la température ambiante des locaux lors de la pose afin de respecter l'exigence de température supérieure à + 16°C requise.

En cas de non-conformité, l'entreprise devra alerter le Maître d'œuvre afin que celui-ci prenne les dispositions nécessaires pour satisfaire à cette exigence.

2.36 Assistance technique

La Société TARKETT FRANCE – DIVISION SPORTS INDOOR est tenue d'apporter son assistance technique sur chantier sur demande de l'entreprise.

2.37 Travaux préparatoires

Lorsque le cas se présente, il appartient au Maître d'œuvre de s'assurer que le joint de dilatation du support ne se trouve pas dans la surface de jeu.

2.38 Pose sur support à base de bois

Dans le cas d'un support à base de bois, les dispositions nécessaires devront être prises préalablement à la pose du revêtement afin :

- d'assurer la ventilation de la sous-face du support ;
- de mettre en œuvre une protection à l'eau du support (par exemple un film de type pare-vapeur).

2.39 Jonction des lés

S'agissant d'une pose non collée en plein, l'entreprise doit apporter une attention toute particulière à la qualité de réalisation des soudures à chaud entre lés par :

- un marouflage soigné des points de collage en périphérie du local et/ou au bord des lés sur la ligne médiane de la salle,
- l'absence de désaffleure,
- un bon arasement des soudures.

Conclusions

Appréciation globale

L'utilisation des procédés pour le domaine visé est appréciée favorablement.

Validité

3 ans, venant à expiration le 31 octobre 2019.

*Pour le Groupe Spécialisé n° 12
Le Président*

3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

3.1 Conditions ambiantes pendant les travaux

Il est rappelé au Maître d'ouvrage et au Maître d'œuvre que la mise en œuvre des procédés OMNISPORT REFERENCE – GREENLAY et OMNISPORT EXCEL - GREENLAY nécessite une température ambiante pour la pose supérieure à + 16°C.

3.2 Préparation du support

Dans le cas de la pose sur ancien dallage et lorsqu'une correction de la planéité de celui-ci est requise, seul un reprofilage localisé est admis et réalisé exclusivement à l'aide du produit adapté à cet usage tel que préconisé dans le Dossier Technique.

3.3 Pose sur support en béton bitumineux

L'attention du Maître d'ouvrage et du Maître d'œuvre est attirée sur le fait que la pose sur support en béton bitumineux n'est admise que si la planéité de celui-ci est conforme à l'exigence requise de 6 mm sous la règle de 3 m.

3.4 Rappel de précautions d'usage

Il est rappelé au maître d'ouvrage et à l'exploitant que le stockage de matériel lourd ne doit pas s'effectuer sur le revêtement de sol sportif, ceci pouvant entraîner des déformations localisées du revêtement.

3.5 Désignations commerciales

L'attention est attirée sur le fait que les appellations « OMNISPORTS EXCEL – GREENLAY » et « OMNISPORTS REFERENCE – GREENLAY » sont propres aux procédés de revêtements décrits ; elles tiennent compte des spécificités de construction de ces revêtements pour le mode de pose prévu.

Le Rapporteur du Groupe Spécialisé n° 12

Dossier Technique

établi par le demandeur

A. Description du procédé et de sa mise en œuvre

1. Principe

1.1 Type

Technique de revêtement de sol, à pose particulière, c'est-à-dire sans avoir besoin de coller le PVC en plein sauf sur quelques endroits de la périphérie du support.

Les produits associés sont :

- le revêtement de sols sportif OMNISPORTS REFERENCE,
- le revêtement de sols sportif OMNISPORTS EXCEL,
- les colles définies à l'article 4.323,
- le cordon de soudure défini à l'article 4.33.

La pose particulière sur le support est permise par les caractéristiques (épaisseur, masse surfacique totale, module de traction et stabilité dimensionnelle) et la construction de l'OMNISPORTS REFERENCE et de l'OMNISPORTS EXCEL qui sont des revêtements de sol vinyliques sur support stabilisé par un voile de verre non tissé et envers en mousse PVC.

1.2 Domaine d'emploi

Locaux sportifs intérieurs (à l'exclusion des salles polyvalentes), sur les supports précisés comme suit :

- Dallages sur terre-plein anciens (les dallages neufs sont exclus) ;
- Planchers et chapes à base de liant hydraulique neufs ou anciens, cf. article 4.11 ;
- Supports à base de sulfate de calcium neufs ou anciens, cf. article 4.12 ;
- Supports en béton bitumineux neufs ou anciens, cf. article 4.13 ;
- Supports en asphalte neufs ou anciens, cf. article 4.14 ;
- Supports neufs ou anciens à base de bois ou de panneaux dérivés du bois, cf. article 4.15 (les supports à base de bois sur vide sanitaire ne sont pas admis) ;
- Supports en rénovation avec conservation de l'ancien revêtement, cf. article 4.16.
- Planchers chauffants neufs ou anciens exécutés selon la norme NF DTU 65.14 ou la norme NF P 52-302 (réf. DTU 65.7) – Cf. article 4.4.

Les locaux dont le support présente un joint de dilatation dans l'aire de jeu sont exclus.

2. Définitions

L'OMNISPORTS REFERENCE et l'OMNISPORTS EXCEL sont des revêtements de sol vinyliques sur support stabilisé voile de verre à envers mousse PVC, conformes à la norme NF EN 14904.

Caractéristiques d'identification et d'aptitude à l'emploi

| | OMNISPORTS REFERENCE | OMNISPORTS EXCEL |
|---|--|--|
| Caractéristiques d'identification | | |
| Epaisseur (NF EN ISO 24346) | 6,5 mm (± 0.2mm) | 8,3 mm (± 0.2mm) |
| Longueur (NF EN ISO 24341) | 20,50 m et 23 m | 20,50 m et 23 m |
| Largeur (NF EN ISO 24342) | 2 m | 2 m |
| Masse surfacique (NF EN ISO 23997) | 4,71 Kg/m ² (+610/-470g/m ²) | 6,15 Kg/m ² (+800/-615g/m ²) |
| Caractéristiques d'aptitude à l'emploi | | |
| Stabilité dimensionnelle (NF EN ISO 23999) | < 0,1 % | < 0,1 % |
| Module de traction pour 1% d'allongement | ≥ 100N/ 5cm | ≥ 100N/ 5cm |
| Incurvation (NF EN ISO 23999) | ≤ 8 mm | ≤ 8 mm |

3. Fabrication et Contrôles

3.1 Fabrication

Les produits sont fabriqués dans l'usine du groupe TARKETT située à Sedan.

3.2 Contrôles

L'usine de Sedan où sont fabriqués les produits TARKETT FRANCE – DIVISION SPORTS INDOOR est certifiée ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001 et ISO 50001. Un contrôle et suivi des produits est effectué aux différentes étapes de fabrication et sur le produit fini.

Le produit OMNISPORTS REFERENCE bénéficie du marquage CE en système 3. Il répond aux exigences de la norme NF EN 14904.

Le produit OMNISPORTS EXCEL bénéficie du marquage CE en système 1. Il répond aux exigences de la norme NF EN 14904.

4. Mise en œuvre

Elle est réalisée dans les conditions ci-après.

4.1 Supports

4.11 Supports à base de liants hydrauliques

4.111 Nomenclature des supports

- Supports tels que définis dans les normes NF DTU 53.2 ou NF P 90-202 ;
- Dallages sur terre-plein anciens, non revêtus ou remis à nu ;
- Planchers ou chapes à base de liants hydrauliques neufs ou anciens non revêtus ou remis à nu ;

4.112 Exigences relatives aux supports

- Le support doit être propre et débarrassé de tout dépôt ou déchet. Les taches (peinture...) sont admises sous réserve qu'elles ne coïncident pas avec les zones prévues pour le collage ;
- Un délai de séchage minimum de 28 jours ;
- La siccité du support doit être inférieure ou égale à 7%, mesurée avec l'appareil « bombe au carbure » à une profondeur de 4 cm minimum conformément à l'annexe B de la norme NF DTU 53.2 ;
- Le support doit être non ressuant ;
- Planéité exigée avec une tolérance maximale de 6 mm sous la règle de 3 m et une tolérance de 2 mm sous le réglelet de 30 cm, conformément à la norme NF P 90-202.

Il est envisageable de procéder à une pose directe sur le support, si tous les points de contrôle de la reconnaissance du support (planéité, aspect de surface) répondent aux exigences de la norme NF P 90-202.

4.113 Traitement des joints et fissures

Traitement des joints

Les joints du support doivent être préparés comme suit.

Joint d'isolement

Ils ne sont pas traités par le titulaire du lot revêtement de sol.

Joint de retrait et de construction

- Nettoyage soigné et aspiration du joint ;
- Remplissage parfait par une résine suffisamment fluide, suivi d'un sablage à refus.

Joint de dilatation

Les joints de dilatation du support ne doivent pas être positionnés sur l'aire de jeu de la salle. En dehors de l'aire de jeu, ils sont traités conformément aux exigences définies dans la norme NF DTU 53.2.

Traitement des fissures

Les fissures entre 0,3 mm et 1 mm sont traitées avec une résine (de type époxydique) à sabler ou avec un mortier de résine époxydique.

4.114 Préparation des supports dont le taux d'humidité est comprise entre 4,5 et 7% et non exposés aux remontées d'humidité

Défauts de surface localisés du béton

Les mortiers de réparation du béton certifiés NF-produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique sont préconisés (NF 030 - Voir liste de juin 2012 auprès d'Afnor Certification) :

| Fabricant | Produit |
|-----------|----------------|
| MAPEI | PLANITOP 400 F |

Ces produits sont appliqués selon les prescriptions du fabricant (cf. fiche technique et certificat), avec les moyens mécaniques adaptés, notamment :

- cohésion superficielle du support > 1 MPa ;
- élimination des parties du support dégradées et mal adhérentes ;
- création de bords droits avec angles vifs (léger décaissé) sur le pourtour des surfaces à réparer avant d'appliquer le produit afin de garantir une épaisseur minimale de 5 mm de produit ;
- piquage du support pour favoriser l'accrochage ;
- dépoussiérage et humidification ;
- préparation des quantités en fonction du délai d'utilisation de la gâchée ;
- respect des épaisseurs mini/maxi d'application ;
- produit "serré" à la truelle dans la réparation et surface lissée.

4.115 Préparation des supports dont le taux d'humidité est inférieur à 4,5 % et non exposés aux remontées d'humidité

Lorsque les tolérances de planéité du support ne sont pas respectées, les travaux préparatoires sont réalisés conformément à la norme NF DTU 53.2 pour les supports neufs et au CPT e-Cahier 3635_V2 du CSTB « Exécution des enduits de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation » pour les supports anciens non revêtus ou remis à nu.

4.12 Chapes fluides à base de sulfate de calcium

Chapes fluides à base de sulfate de calcium telles que définies dans le CPT e-Cahier 3578-V3 du CSTB, faisant l'objet d'un Avis Technique ou Document Technique d'Application (DTA) favorable en cours de validité pour l'emploi visé.

La préparation du support sera faite suivant ce même CPT et l'Avis Technique ou DTA du produit mis en œuvre.

L'humidité résiduelle devra être de 0,5% maximum.

La pose directe est possible sans mise en œuvre d'un enduit de préparation de sol si la planéité du support répond aux exigences de la norme NF P 90-202.

4.13 Supports en béton bitumineux

4.131 Nomenclature des supports

Supports neufs ou anciens tels que définis dans la norme NF P 90-202.

4.132 Exigences relatives aux supports

Délai pour la pose du revêtement : trois semaines minimum.

La planéité doit être de 6 mm sous la règle de 3 m, conformément à la norme NF P 90-202.

Contrôle de la compacité et de l'épaisseur à raison d'un point minimum tous les 200 m².

4.133 Travaux préparatoires

La pose ne sera pas effectuée si le support ne répond pas aux exigences de la norme NF P 90-202.

4.14 Supports en asphalte

4.141 Nomenclature des supports

Supports neufs ou anciens tels que définis dans la norme NF P 90-202.

4.142 Exigences relatives aux supports

Ce sont les suivantes :

- La planéité doit être de 6 mm sous la règle de 3 m ;
- L'amélioration de la planéité et de l'adhérence peut se faire à l'aide d'un ragréage.

4.143 Travaux préparatoires

Ragréage localisé

Appliquer un primaire classique si nécessaire accompagné d'un ragréage de classement minimum P3 faisant l'objet d'un certificat CERTIFIÉ CSTB CERTIFIED ou QB en cours de validité.

Suivre les préconisations du fabricant et du certificat CERTIFIÉ CSTB CERTIFIED ou QB relatif au produit.

4.15 Supports à base de bois

Supports neufs ou anciens à base de bois ou panneaux dérivés du bois tels que définis dans la norme NF P 63-203 (DTU 51.3).

La préparation des supports est réalisée conformément à ce même DTU et à la norme NF DTU 53.2.

La planéité doit être de 6 mm sous la règle de 3 m.

Dans le cas de rénovation d'un parquet, si et seulement si une ventilation de la sous-face existe et peut-être conservée, il ne sera pas nécessaire de le déposer. Il sera nécessaire de mettre en œuvre une protection à l'eau préalablement à la pose. Le cas échéant les zones défectueuses devront être réparées selon les dispositions prévues dans la norme NF P 63-203 (DTU 51.3).

4.16 Supports en rénovation avec revêtement de sol existant conservé

Supports visés :

- Anciennes peintures de sol,
- Anciennes résines coulées,
- Anciens carrelages.

La reconnaissance et la préparation seront effectuées suivant les préconisations du CPT e-Cahier du CSTB 3635_V2 « Exécution des enduits de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation ».

Le support doit être sec, sain, propre (exempt de poussière), lisse et plan, avec une tolérance de planéité de 6 mm sous la règle de 3 m.

Le cas échéant, lorsqu'un ragréage s'avère nécessaire, l'enduit de sol choisi devra faire l'objet d'un certificat CERTIFIÉ CSTB CERTIFIED ou QB avec classement P3 en cours de validité pour l'emploi visé.

4.2 Stockage et conditions de pose

Le stockage se fait dans un local clos et couvert avec une température ambiante supérieure ou égale à 10 °C. Les rouleaux OMNISPORTS doivent être stockés horizontalement sur un sol plan, sec et sans aspérité, sans être gerbés.

La pose s'effectue à une température du support supérieure à 12 °C et une température ambiante supérieure à 16 °C.

4.3 Pose

4.31 Principes généraux

Tous les produits mentionnés doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et à la réglementation en vigueur.

Tracer un trait pour mettre en évidence l'axe longitudinal ou transversal de la salle puis déposer les rouleaux suivant leur ordre de pose de part et d'autre de cet axe.

Les rouleaux sont déroulés dans le sens transversal dans le cas où les salles ont une largeur inférieure à 20 m. Sinon ils sont déroulés dans le sens longitudinal.

Laisser le revêtement en place pendant 48 heures.

Les lés sont fixés entre eux en sous face et fixés au support au moyen de bandes adhésives double face TARKOTAPE réf. 1551085 disponibles en rouleaux et conditionnés en cartons de 12 rouleaux auprès de TARKETT FRANCE.

Le rôle des bandes adhésives double face est de maintenir les lés lors de la réalisation de la soudure des joints et d'éviter le passage de l'air chaud en provenance du chalumeau sous le revêtement. La mise en place des bandes adhésives doit être réalisée très soigneusement afin d'éviter toute déformation du revêtement.

Dans le cas d'une pose dans le sens longitudinal, pas de bande adhésive sous le joint central.

Le collage des points de la périphérie est réalisé comme décrit à l'article 4.32.

4.32 Collage du revêtement sur le support

Le collage est effectué sur des zones d'environ 100 cm² espacée de 1 m.

Lorsque la raquette, le rond central ou tout autre élément dans la zone de jeu est réalisé d'une autre couleur que celle du reste du terrain et avec une découpe non rectiligne, il est préconisé de coller le revêtement au support au droit de cette découpe avec les colles préconisées à l'article 4.323.

Il est également préconisé de coller le revêtement autour des trappons sur une largeur de spatule.

Le collage est fonction de la disposition des lés.

4.321 Cas d'un déroulage transversal (largeur de la salle ≤ 20 m)

Le collage se fait uniquement sur certains points de la périphérie de la salle en collant directement le revêtement PVC sur le support. Le collage se fait sur des zones d'environ 100 cm² espacées de 1 m afin de permettre une aération en sous face du revêtement (cf. Figure 1).

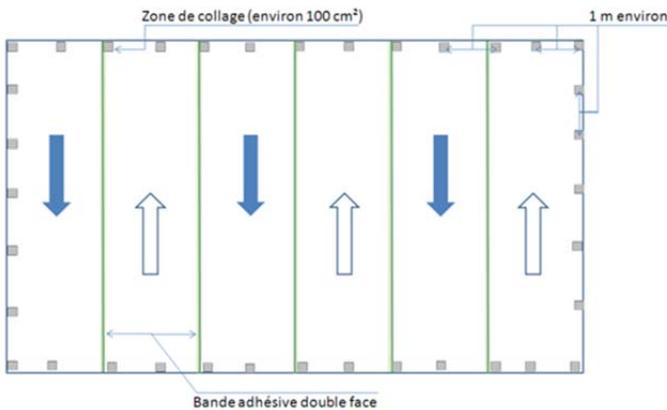


Figure 1 : Pose transversale – Sens de pose et localisation des points de collage ⁽¹⁾

4.322 Cas d'un déroulage longitudinal

Le collage est effectué à l'extrémité des lés et sur la périphérie de la salle. Les zones de collage d'environ 100 cm² sont espacées de 1 m. Ces zones sont présentes tout au long de la périphérie de la salle. Le collage est continu au niveau de la ligne médiane (cf. Figure 2).

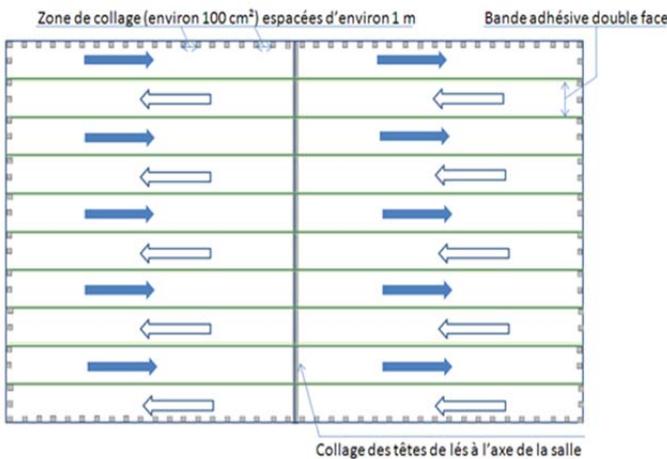


Figure 2 : Pose longitudinale - Sens de pose et localisation des points de collage ⁽¹⁾

4.323 Collage et marouflage

Collage sur les supports à base de liant hydraulique non exposés aux remontées d'humidité dont l'humidité est comprise entre 4,5 et 7%

Le fabricant du revêtement préconise la colle réactive bi-composants suivante, employée en simple encollage à raison de 300 à 350 g/m² et appliquée avec une spatule B1.

| Marque | Nom |
|---------|---------------|
| TARKETT | GREENLAY GLUE |

Collage sur les supports à base de liant hydraulique non exposés aux remontées d'humidité dont l'humidité est ≤ 4,5 %, sur les chapes à base de sulfate de calcium, sur les supports en béton bitumineux, sur les supports en asphalte, sur les supports à base de bois et sur les anciens revêtements conservés

Le fabricant du revêtement préconise les colles acryliques suivantes, employées en simple encollage à raison de 300 g/m² et appliquée avec une spatule A2 et en respectant les instructions et recommandations du fabricant au cours de l'application :

| Marque | Nom |
|---------|--------------------|
| BOSTIK | MIPLAFIX 400 |
| MANG | POLYMANG HQA |
| SADER | SADERTAC S44 |
| CEGECOL | CEGE 100 HQT |
| MAPEI | ULTRABOND ECO V4SP |
| UZIN | KE 2000 S |

Marouflage

Maroufler la surface avec un rouleau pour éliminer toute bulle d'air et assurer l'homogénéité du film de colle.

4.33 Soudure des joints entre lés

Les joints entre lés sont soudés à chaud avec le cordon d'apport réf. TARKETT 5 mm.

Le fraisage est réalisé avec une fraiseuse électrique dont la lame a une profondeur maximale de 2,5 mm et une largeur de 4,3 mm.

L'arasement du cordon se fait en deux fois : une première immédiate et avec guide, la seconde après refroidissement complet du cordon de soudure.

4.4 Planchers Chauffants

La pose est possible sur les planchers chauffant conformes aux spécifications suivantes :

- NF DTU 65.14 « Exécution de planchers chauffants à eau chaudes »
- NF P52-302 (réf. DTU 65.7) « Exécution des planchers chauffant par câbles électriques enrobés dans le béton »

On se référera également à l'article 6.1.3.2 de la norme NF DTU 53.2 P1-1.

Résistances thermique des revêtements de sols (calculées selon la norme EN 12524) :

- OMNISPORTS REFERENCE : R = 0,10 m².K/W
- OMNISPORTS EXCEL : R = 0,12 m².K/W

S'agissant d'une pose libre on considèrera que le seuil de résistance thermique à ne pas dépasser est de 0,13 m².K/W afin de tenir compte des résistances de contact.

4.5 Traitements des rives

Le revêtement est découpé en périphérie avec un espace d'au moins 0,5 cm entre son extrémité et la paroi verticale.

Cet espace est recouvert par une les plinthes TARKETT de références 1551065 à 1551070).

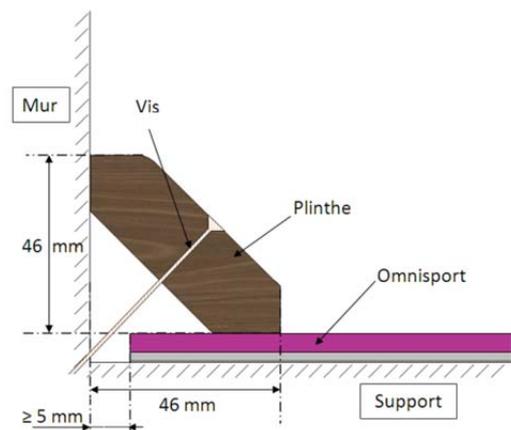


Figure 3 : Plinthe ventilée en bois (standard)

⁽¹⁾ Les lés avec décor imitation bois doivent être déroulés dans le même sens.

5. Mise en service

Pour un trafic piétonnier normal, le délai de la mise en service est de 48 heures.

Pour l'agencement du mobilier et des charges roulantes, il faut attendre 72 heures.

6. Entretien – Utilisation

Se reporter aux notices d'entretien du fabricant.

Il est recommandé d'utiliser une auto-laveuse avec des produits détergents pour sols sportifs à raison minimale d'une fois par semaine.

Il est primordial de suivre les recommandations du fournisseur en ce qui concerne les dosages.

Pour le nettoyage des traces importantes, il est préconisé de réaliser un détrempage avec un détergent sol sportif dilué avant le nettoyage hebdomadaire.

Ne jamais utiliser de benzène, toluène, acétone, tétrachlorure, diluant ou poudre de récurage abrasive.

B. Résultats Expérimentaux

Réaction au feu

- OMNISPORTS REFERENCE : classement C_{fl}-s1 valable en pose libre sur panneau dérivé du bois de masse volumique $\geq 470 \text{ kg/m}^3$ et sur support classé A2_{fl}-s1 ou A1_{fl} de masse volumique $\geq 1200 \text{ kg/m}^3$

(Rapport de classement européen de réaction au feu du CSTB n° RA 09-0091 du 19/03/2009)

- OMNISPORTS EXCEL : classement C_{fl}-s1 valable en pose libre sur tous supports bois avec extension aux supports classés A1_{fl} ou A2_{fl}

(Rapport de classement européen de réaction au feu du LNE n° N021172 DE/3 du 26/03/2012)

Aptitude à l'emploi du procédé

- Revêtement OMNISPORTS REFERENCE en pose particulière :

Essais selon la norme NF EN 14904

(Rapport d'essais LABOSPORT n°08-2413 du 18/01/2010)

- Revêtement OMNISPORTS EXCEL en pose particulière :

Essais selon la norme NF EN 14904

(Rapport d'essais LABOSPORT n°08-2418 du 01/03/2010)

Tenue du produit de reprofilage PLANITOP 400 F

Adhérence par traction perpendiculaire sur support exposé aux reprises d'humidité selon NF EN 13578.

(Résultats d'essais du laboratoire MAPEI du 02/12/2013).

C. Références

C1. Données Environnementales (*)

Les procédés de revêtements de sol sportifs PVC à pose particulière OMNISPORTS EXCEL – GREENLAY et OMNISPORTS REFERENCE – GREENLAY ne font pas l'objet d'une Déclaration Environnementale (DE). Ils ne peuvent donc revendiquer aucune performance environnementale particulière.

Revêtements OMNISPORTS EXCEL et OMNISPORTS REFERENCE

Les revêtements de sol sportifs OMNISPORTS EXCEL et OMNISPORTS REFERENCE font l'objet d'une Déclaration Environnementale (DE) collective. Le domaine d'emploi de cette FDES (revêtement collé en plein à l'aide d'une colle acrylique) diffère du domaine d'emploi revendiqué par le demandeur dans le cadre du présent Avis Technique (pose particulière, revêtement non collé en plein, maintenu en lisières des lés et en périphérie de la salle à l'aide d'une colle acrylique, d'une colle réactive ou d'une bande adhésive double-face).

Cette DE a été établie le 06/2013 par le Syndicat Français des Enducteurs Calandriers (SFEC). Elle n'a pas fait l'objet d'une vérification par tierce partie selon le programme de déclarations environnementales et sanitaires INIES et est déposée sur le site www.declaration-environnementale.gov.fr.

Produit de réparation des bétons PLANITOP 400 F

Le produit PLANITOP 400 F fait l'objet d'une déclaration environnementale (DE) collective.

Cette DE a été établie le 07/2011 par le Syndicat National des Mortiers Industriels (SNMI). Elle a fait l'objet d'une vérification par tierce partie selon le programme de déclarations environnementales et sanitaires INIES par la Société HENRI LECOULS le 3 août 2011 et est déposée sur le site www.declaration-environnementale.gov.fr.

Colles SADERTAC S44, POLYMANG HQA et MIPLAFIX 400

Ces colles font l'objet d'une déclaration environnementale (DE) individuelle.

Cette DE a été établie le 04/2011 par la Société BOSTIK S.A. Elle n'a pas fait l'objet d'une vérification par tierce partie selon le programme de déclarations environnementales et sanitaires INIES et est déposée sur le site www.declaration-environnementale.gov.fr.

Récapitulatif pour le procédé complet

Les données issues des DE ont notamment pour objet de servir au calcul des impacts environnementaux des ouvrages dans lesquels les produits (ou procédés) visés sont susceptibles d'être intégrés.

Le tableau récapitulatif ci-dessous précise la nature et le statut de(s) déclaration(s) environnementale(s) transmise(s) par le demandeur.

C2. Autres références

Depuis mars 2009, 90 000 m² d'OMNISPORTS EXCEL - GREENLAY et 120 000 m² d'OMNISPORTS REFERENCE - GREENLAY ont été posés.

(*) Non examiné par le Groupe Spécialisé dans le cadre de cet Avis.

Tableau des références relatives aux données environnementales

| Liste de tous les composants du système | État des références relatives aux données environnementales | | | | | Liste des données de performances certifiées |
|--|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|-------------------------------------|--|
| | Référence de la DE ⁽¹⁾ | DE fournie et disponible | | DE vérifiée par tierce partie indépendante habilitée ⁽²⁾ | | |
| | | OUI | NON | OUI | NON | |
| OMNISPORTS REFERENCE | - | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | - |
| OMNISPORTS EXCEL | - | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | - |
| Cordon de soudure | - | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | - |
| GREENLAY GLUE | - | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | - |
| Bande double-face TARKOTAPE réf. 1551085 | - | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | - |
| Plinthes TARKETT réf. 1551065 à 1551070 | - | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | - |
| PLANITOP 400 F | FDE&S 07-245 :2011 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | - |
| MIPLAFIX 400 | - | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | - |
| POLYMANG HQA | - | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | - |
| SADERTAC S44 | - | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | - |
| CEGE 100 HQT | - | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | - |
| ULTRABOND ECO V4SP | - | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | - |
| KE 2000 S | - | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | - |

⁽¹⁾ Ne figurent ici que les DE pertinentes vis-à-vis du domaine d'emploi et des conditions de Conception/Dimensionnement/Mise en œuvre décrites dans le présent Avis Technique.
⁽²⁾ Données non examinées par le Groupe Spécialisé dans le cadre de cet Avis.